

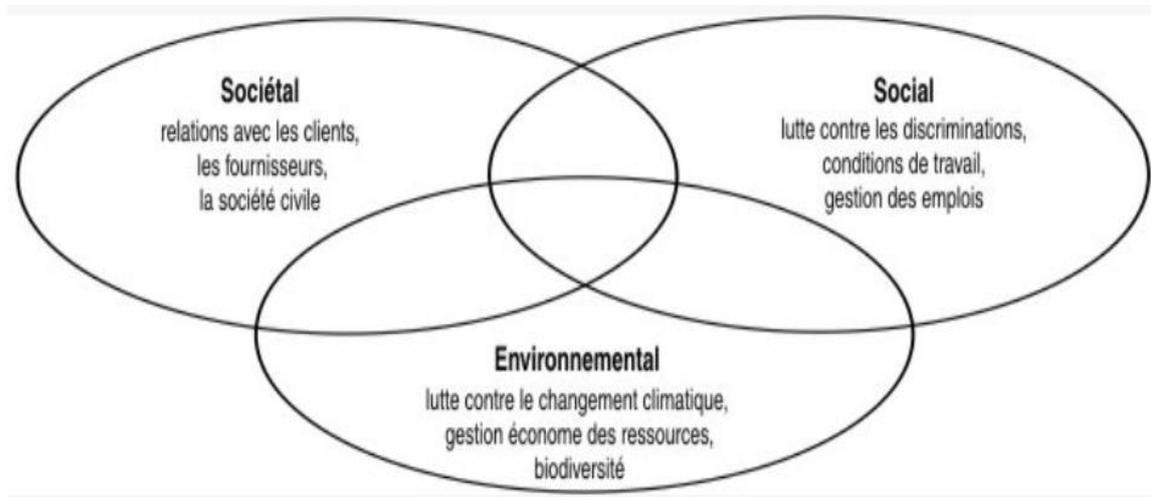


## Lettre d'information N°49 – Mai 2017

### Responsabilité Sociétale des Entreprises et des Collectivités Territoriales

1

Les enjeux environnementaux de la RSE figurent parmi les thématiques prioritaires de France Stratégie, laboratoire d'idées public, organisme de réflexion, d'expertise et de concertation rattaché au cabinet du Premier ministre (*lire note 1*).



Des trois domaines de la RSE et tout en reconnaissant la transversalité et la difficulté existante pour hiérarchiser les problématiques entre elles, très souvent imbriquées à d'autres sujets, les membres de la commission RSE de l'agence de prospective ont retenu quelques axes principaux sur le volet environnemental.

Dans un premier temps, la commission s'est penché sur l'élaboration d'un état des lieux sur la place occupée par :

- le volet environnemental dans les démarches RSE ;
- le rôle de levier qui peut jouer la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) environnementaux pour la RSE et vice-versa ;
- l'économie circulaire, en tant que voie d'avenir pour la protection de l'environnement.

Dans un deuxième temps, la commission a étudié la prise en compte de l'environnement dans la gouvernance d'entreprise et la responsabilité environnementale, dans ses dimensions de prévention et de réparation du préjudice écologique, dans l'entreprise et au sein de sa chaîne de valeur. Elle a étendu sa réflexion à l'Etat et aux collectivités territoriales (CT) de manière que ceux-ci soient des acteurs éclairés sur ces sujets et qu'ils s'appliquent à eux-mêmes.... ce qu'ils imposent souvent aux autres, citoyens et, en tant que donneurs d'ordres, entreprises, associations et organisations.

### Objectifs du Développement Durable (ODD)

Les problématiques liées à l'environnement sont apparues comme des axes de travail suscitant un fort intérêt en mettant tout d'abord l'accent sur les Objectifs de Développement Durables (« ODD » ou « SDGs » en anglais



pour « Sustainable Development Goals »). Ces ODD sont un ensemble d'objectifs portés par l'Organisation des Nations Unies ayant pour but de définir le cadre du développement international à l'horizon 2030.

Ces nouveaux ODD, faisant suite à ceux de la période précédente, sont opérationnels depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ce "nouveau référentiel du développement du Monde", comme le nomme l'ONU, se précise en 169 cibles et chacune d'elles est évaluée par des indicateurs.

Les ODD liés à l'environnement sont :

- ODD N°6 : l'accès à l'eau salubre et l'assainissement : garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau,
- ODD N°7 : le recours aux énergies renouvelables : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et renouvelables à un coût abordable,
- ODD N°11 : les villes et communautés durables : créer des villes et des établissements humains ouverts à tous, sûrs, résistants et durables,
- ODD N°12 : la consommation responsable : instaurer des modes de consommation et de production durables,
- ODD N°13 : la lutte contre le changement climatique : prendre des mesures d'urgence pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions,
- ODD N°14 : la protection de la faune et de la flore aquatiques : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, sans oublier les fleuves, rivières et lacs,
- ODD N°15 : la protection de la faune et de la flore terrestres : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

## Collectivités territoriales et RSE

Dans la conclusion de leur rapport intitulé « *Collectivités locales et responsabilité sociale des organisations : quelle impulsion ?* » Catherine BODET et Annaïg HACHE retiennent deux conclusions à approfondir, parmi bien d'autres, pour élargir les perspectives ouvertes par l'expérimentation de la RSE dans les CT.

D'abord, elles montrent que les CT peuvent avoir une action politique d'orientation de la RSE, au-delà du champ de l'environnement naturel et de la gestion des effets induits de l'activité économique (infrastructures, formation, gestion des déchets...). Cela montre qu'il est possible pour un territoire de donner une impulsion politique à la RSE, jusqu'ici largement laissée aux seules mains des entreprises.

Ensuite, elles indiquent la nécessité de continuer à développer de nouveaux outils d'évaluation adaptés aux transformations de la société. Dans une économie de plus en plus guidée par la production immatérielle, on se trouve devant la nécessité de transformer les façons d'évaluer l'économie autres que la croissance ou l'évolution du PIB, et donc de trouver de nouveaux indicateurs, de nouveaux outils, comme le Bilan Sociétal. Cet enjeu doit être resitué dans la crise du capitalisme industriel qui a mis en cause le fordisme depuis une trentaine d'années et la prise de conscience qui découle des méfaits du productivisme traduits, en réponse, par les ODD de l'ONU.

Les auteures rappellent que plusieurs éléments caractérisant ce nouveau régime ont des répercussions sur les outils d'évaluation de l'activité des organisations et de leur responsabilité. La crise industrielle a induit la montée d'une économie de services qui déstabilise nos manières de produire et de mesurer la performance des entreprises et des collectivités. La productivité et son contingent de mesures quantifiées ne permettent pas de saisir la complexité de l'offre relationnelle et servicielle, dans les services marchands et plus encore dans les services publics de proximité, surtout s'ils sont non marchands. Nombre de ces services sont inscrits dans des



politiques territorialisées et de nouveaux facteurs, qui ne sont plus ni le coût, ni la productivité, ni le volume de production, fondent la performance tant des organisations, des entreprises que des territoires.

Plus que la production matérielle finale, ce sont alors les savoirs accumulés (brevets, connaissances, formation...) et la capacité d'organisation qui induisent la performance dans ce modèle post-industriel. Le capital immatériel des entreprises et des organisations, privées ou publiques, qui inclut également des valeurs, du sens allant de la marque à l'identité institutionnelle en passant par l'identité responsable et citoyenne, ne se saisit pas seulement avec des indicateurs quantifiés et doit être déclinée dans une politique RSE claire dans ses objectifs, lisible dans ses moyens et compréhensible par le marché sans oublier les citoyens.

### **L'économie circulaire : voie d'avenir de la RSE pour la protection de l'environnement ?**

Le modèle d'économie circulaire s'inspire du fonctionnement en boucle des écosystèmes (*lire note 2*) pour mettre l'accent sur le caractère insoutenable dans l'avenir de la consommation mondiale de matières premières non renouvelables, ainsi que sur la dégradation environnementale causée par l'augmentation de la pression des activités humaines (déchets, pollutions, transformations des écosystèmes...). Il cherche à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, produire, consommer et jeter, en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles, des matières premières primaires et de l'énergie, qui minimise aussi les rejets associés. Ce modèle passe notamment par :

- l'optimisation de l'utilisation de la matière (éco-conception des produits et des emballages, approvisionnement durable, recyclage, réutilisation, conception « low tech », efficacité et sobriété énergétique),
- l'augmentation de la durée de vie des produits (réparation, réemploi, réutilisation ; éco-conception et R&D responsables, lutte contre l'obsolescence programmée des produits, économie de la fonctionnalité),
- la limitation des pertes induites en ressources en optimisant leur circulation au niveau territorial (circuits courts, écologie industrielle et territoriale bouclée, mutualisation, économie de la fonctionnalité, collaborative, du partage, utilisation de l'open data...),
- la mise en place d'écosystèmes d'acteurs, dont les décideurs publics et notamment ceux des CT.

Rappelons que ce concept a été transposé en droit français par la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 (LTECV *lire en note 3*) qui impose à l'Etat de mettre en place une stratégie nationale de transition vers l'économie circulaire. En cela, il est un moyen fort de mettre en pratique, et en concordance, la RSE des CT et celle des entreprises et organisations.

Rappelons que l'économie circulaire qui vise à réduire l'impact sur l'environnement ainsi qu'à découpler la consommation des ressources et la création de valeur, est tracée comme une voie d'avenir par France Stratégie. Mais l'objectif est loin d'être atteint et, comme le montre le schéma à la page ci-après, les défis à surmonter sont encore nombreux.

De son côté, le Club de Rome a rédigé un rapport très complet sur l'économie circulaire et ses bénéfices sociétaux en marquant des avancées réelles pour l'emploi et la préservation du climat dans une économie basée sur les énergies renouvelables et l'efficacité de la réutilisation des ressources disponibles (*lire en note 4*). Enfin, des ONG comme le WWF ou la Fondation Ellen MacArthur, pour ne citer que celles-là, ont une très utile action pédagogique orientée vers le grand public, et notamment les enfants, demain acteurs et bénéficiaires de la transition écologique (*lire en note 5*).

A nous tous, citoyens et décideurs, publics et privés, de faire nôtres ces concepts et outils pour assurer ladite transition écologique dont nous ne pourrions pas faire l'économie sans mettre en danger notre planète... et dans le même temps, nous, ses habitants actuels et futurs.

